

CCPI • Evaluation de compétences professionnelles visant une certification

Concevoir - Rechercher / Préparer - Organiser / Produire - Réaliser / Installer - Maintenir / Gérer - Administrer / Acheter - Commercialiser

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le titulaire de la certification a pour mission de coordonner le projet d'évaluation en analysant le besoin, en présentant le dispositif choisi, et en définissant le plan d'action (préparation des entretiens, communication). Puis d'évaluer les compétences en mettant en œuvre des techniques d'entretien et des méthodes d'évaluation des compétences et en utilisant des outils ad hoc.

COMPÉTENCES

Compétence 1 : Préparer l'évaluation

- Analyser la faisabilité du projet.
- Vérifier l'adéquation de la certification avec les objectifs poursuivis (métier, modalités, candidats...)
- Identifier les enjeux, le contexte de son intervention
- Analyser les documents spécifiques à la certification visée

Compétence 2 : Organiser l'évaluation

- Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation
- Identifier le processus d'évaluation et les outils adaptés selon les consignes reçues
- Préparer l'intervention
- Adapter les modalités d'évaluation au contexte de l'entreprise ou du poste suivant le dispositif de certification

Compétence 3 : Conduire l'évaluation

- Présenter et introduire la session d'évaluation (déroulé, objectifs et rôle des acteurs)
- Réaliser l'évaluation selon les situations définies en prenant en compte les adaptations
- Renseigner les outils d'évaluation
- Conclure l'évaluation dans le délai imparti

Compétence 4 : Restituer les résultats de l'évaluation

- Formuler et synthétiser les compétences acquises par le candidat
- Déterminer le résultat de l'évaluation
- Formaliser les écarts constatés avec le niveau visé

Compétence 5 : Communiquer avec les parties prenantes

- Mettre en œuvre des techniques de communication adaptées
- Transmettre les résultats de l'évaluation
- Rendre compte
- Proposer des améliorations du dispositif

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : CCPI 2016 0001

État : Active

Code CPF Interprofessionnel : RS

Inventaire : RS

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- plan de développement des compétences
- CPF